

**Dates d'inscription :**

Clôture 1er septembre 2023

Modalités d'inscription :

Inscription en ligne auprès de Mme DELAHAIS et convocation à un entretien de positionnement

**Dates :** du 02 octobre 2023 au 27 juin 2024**Durée :** 217 à 231 heures**Rythme :** Alternance ; 4 à 5 jours par mois**Durée hebdo :** 35 heures maximum**Effectifs :** 18 places maximum dont 2 partiels**Lieux :** CHERBOURG**Coût :** 3 118,50 €

(coût horaire de 13 € 50)

Profils intervenants : Professionnels du secteur social, médico-social et sanitaire**Publics :** salariés et demandeurs d'emploi**Une équipe à votre écoute :****Département Formation Continue****Marie DELAHAIS — Assistante Administrative**

02.35.22.36.76

m.delahais@ifen-formation.com

Catherine BLONDEL — Formatrice—Coordinatrice

C.blondel@ifen-formation.com

Qualification Maitresse de Maison

Depuis sa création en 2006 et sa refonte en 2014, la formation de Maitre.sse de Maison a permis de soutenir la professionnalisation et la certification à ce métier. Le fait que le certificat de Maître.sse de Maison soit devenu national, porté et reconnu par la CPNE-FP de la branche sociale et médico-sociale à but non lucratif a favorisé, de fait, sa reconnaissance pleine et entière dans le secteur social, médico-social et sanitaire.

En lien avec les partenaires sociaux du secteur des activités sanitaires, sociales et médico-sociales privé à but non lucratif, la décision du 11 mars 2020 de la CPNE-FP d'inscrire au RNCP en 2021 la formation de Maître.sse de Maison à France Compétences pour la faire reconnaître comme CQP de niveau 3 permettra de passer d'une formation certifiante à une formation qualifiante et de contribuer par-là à une reconnaissance plus forte du métier et des compétences requises pour l'exercer.

L'IFEN dispense la formation de Maître.sse de Maison depuis 2007 et a été habilité en mars 2021 à la dispenser en Normandie.



Qualification



Alternance obligatoire



Parcours individualisés



Fiche RNCP n° en attente d'enregistrement



Présentiel/Distanciel



Salariés et demandeurs d'emploi

www.ifen-formation.com

Personnes concernées et prérequis

Il s'agit d'une formation en alternance, dispensée à des salariés exerçant ou appelés à exercer la fonction de Maître.sse de Maison ou des demandeurs d'emploi.

Il n'y a pas de condition de diplôme, de niveau de formation et de durée d'expérience pour les salariés. Les demandeurs d'emploi doivent satisfaire à certaines obligations (nous consulter).

Organisation de la formation

Un volume de 217 à 231 heures de formation réparties en 33 à 35 journées de 7 heures

Un stage variant de 70 heures pour les personnes allégées et de 210 heures pour les personnes demandeurs d'emploi.

Modalités d'allègement

En fonction de votre parcours et des titres ou diplômes obtenus précédemment **il est possible de prétendre à un parcours de formation personnalisé**. Pour ce faire, il faut en faire la demande lors de l'inscription administrative.

Moyens pédagogiques

La plupart des interventions s'appuie sur des échanges autour de situations pratiques évoquées par les stagiaires. Des séances en demi-groupes sont organisées pour favoriser davantage la pédagogie active.

L'alternance formation/terrain professionnel permettra à chacun de transférer les apprentissages et d'échanger (ou se questionner) avec l'équipe tout au long de la formation.

Les stagiaires bénéficient d'un accompagnement de préparation des épreuves et soutenance orale. Les stagiaires sont suivis par un référent professionnel de leur établissement employeur (salarié) ou d'accueil (demandeur d'emploi), notamment dans la guidance des travaux de formation relatifs aux blocs 2 et 3.

Validation de la qualification

La qualification est attribuée après avoir validé les 3 blocs de compétences.

